



Le contrôle social à l'heure des technologies de mobilité et de connectivité

Du fichage ciblé des individus au traçage continu des agissements

Dominique Carré, Labsic- MSH Paris Nord, Université Paris 13. Mél : d-carre@sic.univ-paris13.fr

Robert Panico, Labsic, IUT de Valence. Mél : robert.panico@iut-valence.fr

Eléments de cadrage

L'objet de la communication consiste à apporter quelques premiers éléments de réflexion pour réévaluer le contrôle social à l'heure du développement de l'Internet, des radiocommunications et du marketing. En effet, il nous semble qu'un revirement de perspective s'impose pour mieux prendre en compte la question du contrôle social en ce début de 21^{ème} siècle. Car on est loin du fichage informatisé mis en œuvre par l'Etat dans les années 1970 pour produire de l'information sur les individus ou sur les populations, notamment à travers les projets *Safari* ou *Gamin* qui donneront le coup d'envoi d'une résistance collective, musclée et efficace contre un Etat tutélaire, portant atteinte aux libertés individuelles et collectives ; cette résistance, on le sait, débouchera sur la promulgation d'une loi réglant la constitution de fichiers de personnes et des traitements associés, l'une des premières au monde, *Informatique, fichiers et libertés*¹. Cet épisode inaugural ne doit pas nous faire perdre de vue que le questionnement est toujours d'actualité et que la vigilance est toujours de mise. Les tous derniers fichiers produits par le gouvernement français tels Base-Elèves, ELOI ou encore Edvige sont là pour en témoigner. Le projet Safari, disons dans son esprit, est toujours d'actualité. Nous ne le contestons pas.

Toutefois, même si une réelle menace du fichage étatique subsiste et même si l'on voit émerger l'utilisation de données biométriques et génétiques, peu débattue et encore mal encadrée... autant de faits qui se donnent comme liberticides et suscitent la résistance, il nous semble que la donne a radicalement changé et cela résulte selon nous d'un autre phénomène : la mise en place de techniques d'information et de communication (Internet, sites web, radiocommunications), mais aussi des technologies sans contact qui laissent en les utilisant des traces les plus diverses, le plus souvent indélébiles, favorisant *a posteriori* la production d'informations personnalisées – parfois extrêmement sensibles – par les individus eux-mêmes, le plus souvent à leur insu mais pour une part grandissante de leur propre chef ; et disons le, sans la conscience des enjeux qu'il y a là, quand bien même les individus restent dans le périmètre du droit, à faire état de convictions intimes, de pratiques ou d'agissements.

Traces qui sont ensuite reprises, auscultées, pour alimenter des stratégies marketing de plus en plus sophistiquées et incitatives. Ces dispositifs sociotechniques sont ambivalents, voire paradoxaux tant ils paraissent d'une part, séduisants, modernes, facilitant la vie au quotidien, offrant la possibilité d'accéder à des quantités d'information, de rationaliser les démarches, de sécuriser les transactions, de rendre pérenne la production ; mais d'autre part,

¹ Bien affaiblie toutefois par sa nécessaire réécriture en droit français en 2004, à partir de la directive européenne de 1995. Notamment du fait que la loi de 2004 n'impose plus à la Cnil de produire un avis de conformité pour certains fichiers d'Etat.

du fait de cette traçabilité qu'ils rendent possible, et de ces traces qu'ils accumulent, se trouvent être à la source de contrôle, et finalement l'une des causes majeures des atteintes répétées à la vie privée et aux libertés.

Autant le dire, ce phénomène, on s'en doute, n'est pas juste le fruit du hasard, même si spontanément, et en dehors de toute stimulation, on peut légitimement penser que l'usage régulier de l'Internet ait pu conduire aussi vers ce type de fonctionnements. Disons que les choses ont été précipitées, que l'immixtion rapide des logiques marketing dans la constitution d'un « Internet social » a quelque peu volé à la critique le temps et les moyens de s'organiser et de se faire entendre. Ce phénomène correspond, en effet, et selon nous à un moment du marché qui, au vu de la masse des transactions qui se réalise là, sur Internet, a saisi l'opportunité d'y prendre pied, et du coup à insuffler son esprit marketing afin de capter au plus tôt un sujet désirant, imaginatif et déterminé quant à la satisfaction de son désir.

On voit là le lien qui s'insinue entre le contrôle social et le développement marchand de l'Internet – marchant, au moins dans sa logique relationnelle, de type 'service'. Celui-là, le contrôle social, se sert de l'immense réservoir d'informations produites par celui-ci, l'Internet marchand qui prend pour objet l'individu mu par son désir, un sujet aux antipodes du sujet du fichage, suspect par nature, méfiant et muet... au point que les producteurs professionnels d'informations personnelles (recruteurs, enquêteurs, commerçants...) n'ont qu'à tendre l'oreille pour trouver là leur nourriture, que les occasionnels, ces sujets amateurs de rencontres, usagers assidus et client des services leur auront fourni sans compter. Nourriture à laquelle l'Etat, en son temps², selon ses besoins et ses velléités plus ou moins totalitaires, pourrait lui aussi prétendre.

Ainsi, on ne peut pas mener, nous semble-t-il, une réflexion actuelle sur le contrôle social sans référence au pouvoir et à l'évolution des formes de son exercice ; qu'il soit le pouvoir d'un Etat de droit, ou celui du marché. Car le contrôle social aujourd'hui emprunte aux deux et nous révèle *in fine* la nature hybride de ce pouvoir. Ainsi, et mises à part (pour un temps encore) les modalités de production de l'information, rien de plus semblables, au temps de l'accès généralisé à l'Internet, qu'une base de connaissances de type CRM (*Consumer Relation Management*), un espace de rencontres tel que FaceBook, et un fichier de police. Partout on y veut savoir comment l'individu se comporte, quelles sont ses régularités, comment il se situe à l'égard des normes, comment on peut agir pour lui et sur lui... L'idéologie sociale, et de plus en plus l'idéologie politique, sont à la gestion. Gestion *one-to-one* de l'individu hier encore anonyme de la masse.

C'est pourquoi nous partons du principe que la posture adoptée par un certain nombre d'observateurs qui limitent ce contrôle social à la problématique du fichage, de l'enfichage des individus et des populations, ou à l'inverse qui le banalise et l'oublie, doit être repensée ; qu'un changement de perspective s'impose. Pour ce faire est-il encore nécessaire de prendre en compte le moment venu, un phénomène assez récent, et qui en toute logique devrait s'ancrer : *l'affichage* des individus, tantôt producteurs malgré eux, tantôt volontaires de ce qu'hier encore on tentait sous la contrainte effective de leur faire avouer... Mais, au préalable, de relever dans toute sa complexité, et c'est ce que nous tenterons de faire ici, l'étape intermédiaire que constitue le traçage des individus, de leurs faits et gestes, traçage rendu possible aujourd'hui par l'intégration dans nombre de dispositifs qui nous donnent accès à des services, de technologies du prélèvement – dont certaines sont dites sans contact – et qui produisent sans discontinuer de l'information ultra personnalisée, minuscule et sans

² On n'a qu'à voir les délais de conservation des données que les lois sécuritaires de l'après 11 septembre ont imposés aux acteurs de l'Internet, opérateurs, FAI, etc.

destination *a priori*, ce qui les rend difficilement suspects, du moins dans la stricte perspective du fichage. Et comment ce traçage nous permet de repenser et de comprendre les modalités aujourd'hui du contrôle social.

Faisant nôtres les propos de Michalis Lianos (2003), nous nous efforcerons de ne pas penser *a priori* le contrôle social comme strictement restrictif, liberticide, mais aussi et selon des mécanismes particuliers, comme productif, dans ses contenus, sa réception et dans son articulation à d'autres registres sociaux, d'un ordre social d'un genre inédit qui signe toutefois « *la transition contemporaine vers une 'socialité institutionnelle'* »³, ce sur quoi nous pourrions être plus critiques.

Si menace il y a pour les libertés individuelles et collectives, ce n'est donc plus strictement du côté du fichage qu'il faut aller voir, car de ce côté là, le système dit réellement ce qu'il est : répressif, totalitaire... et la résistance depuis 30 ans est à peu près organisée et globalement fonctionne, c'est-à-dire mobilise⁴. D'autres menaces liberticides existent, elles sont nouvelles et le fait, selon nous d'un contrôle social sur les individus rendu plus insidieux, et néanmoins pensé comme légitime dans la manière qu'il a de s'exercer, pour autant qu'il n'est plus le fait d'un Etat qui à lui seul concentrerait le souci sécuritaire et aurait la mainmise sur le discours qui le fabrique. D'un côté, il apparaît nécessaire et même attendu des usagers en vue de les protéger de la fraude, et de leur garantir la discrétion qu'ils espèrent quand ils accèdent à des services personnalisés (de l'achat en ligne d'un titre de transport, à l'inscription sur un site de rencontres...); et de l'autre, il se révèle toujours plus intrusif et inoubliable du moindre fait ou geste, produisant sans compter des traces dont on ne sait à terme à qui elles appartiennent et ce qu'elles seront censées, le moment opportun, dire de nous. D'autant que la très large diffusion de ces dispositifs de traçabilité, (via des cartes, tickets électroniques, mais surtout via les applications dont le support est l'Internet et les radiocommunications, ne se pose plus *a priori* comme contradictoire aux libertés, ce qui n'empêche qu'il puisse subtilement leur être contraire.

C'est pourquoi il nous semble nécessaire, voire urgent, de réévaluer la question du fichage et du contrôle social à l'aune de ce traçage effectif qui se met en place sur la base des dispositifs technico-organisationnels qui se multiplient et des stratégies de contrainte, qu'elles soient marketing, policière..., qui s'en recommandent.

Dans la réflexion qui suit nous reviendrons tout d'abord sur le fichage informatique, sur son rapport particulier au contrôle; et sur la façon dont il fige aujourd'hui la notion de contrôle social, après en avoir été le paradigme dominant des années 1970 et 80. Nous montrerons ensuite de quelle manière évolue le contrôle social, et comment l'on passe en deux décennies à peine de la notion de fichage encadré de la population, dans un but d'identification, d'administration et de suivi de celle-ci, à la notion plus sauvage de traçage de l'individu, qui à partir des traces d'une présence mobile, traces prélevées au fil de l'eau, à partir aussi des codes ça ou là demandés pour accéder à des services personnalisés, permet de reconstituer *a posteriori* des situations non plus simplement possibles (c'était l'hypothèse du fichage), mais fortement probables, pour ne pas dire avérées. C'est là toute la différence. Dans ce contexte, le traçage ne se déploie pas ou plus comme menace ostensible aux libertés mais comme sournoise possibilité d'agir sur, d'orienter, de prévenir, le tout à l'insu des intéressés.

³ Michalis Lianos, « Le contrôle social après Foucault ». In *Surveillance et Société*, vol. 1, no 3, 2003, pp. 431-448.

⁴ Le fichier EDVIGE a dernièrement suscité une forte mobilisation de l'opinion publique, et la pétition "Non à Edvige" qui a rassemblé près de 300 000 signatures a conduit assez rapidement à une révision globale du projet. Certes, la réplique du gouvernement a été radicale, deux décrets ayant ensuite rétablis des points controversés...

Nous nous interrogerons enfin sur le sens à donner aux logiques de marketing qui jouent sur l'émancipation des désirs, sur l'exaltation des individualités, tout en cherchant à s'immiscer dans la vie privée et plus encore dans l'intimité des personnes. Favorisant et *in fine* normalisant le consentement des individus à fournir volontairement des renseignements sur eux, en même temps qu'à leur insu, ils laissent quantité de traces qui les exposent à un contrôle permanent et toujours plus intrusif.

1. La façon dont le fichage informatique a figé la notion de contrôle social

Le fichage peut être perçu comme une version moderne de l'enfermement, paradigme cher à Michel Foucault qu'il a étudié dans *Surveiller et punir* (1975), et caractéristique selon lui des sociétés disciplinaires. Celles-ci reposaient sur un enchaînement de différents lieux d'enfermement auquel l'individu était contraint : famille, école, usine, hôpital, prison... En chacun de ces lieux, les sociétés formaient, éduquaient, conduisaient les hommes en sanctionnant et/ou en prescrivant les comportements déviants et/ou réputés normaux.

Le fichage, en tant qu'il sépare, met à l'écart, stigmatise une population, la forme, ou plutôt la conforme à des attendus précis, et régulièrement l'évalue, est bien selon nous une reviviscence de l'enfermement ; et pour preuve on pourrait ici entreprendre l'inventaire des grands fichiers mis en place par décrets au cours de la décennie 2000, particulièrement riche de lois de sécurité – fichiers dits d'exception, motivés par des impératifs de maintien de l'ordre et de sûreté de l'Etat, et qui tous portent les stigmates des luttes citoyennes pour le respect des libertés en même temps qu'ils révèlent le positionnement difficile, voire ambigu de la Cnil – , cet inventaire se coulerait fort bien dans les catégories citées plus haut de l'enfermement. Et toujours on y trouve l'école, l'hôpital, la police et la prison... et partout le même constat, la même logique, celle d'un fichage/étalonnage systématique des populations à surveiller, populations dont le contour annoncé s'élargit à l'usage en même temps que la finalité des traitements se détourne de ce qu'elle prétendait être⁵. Ce fichage, qui s'inscrit dans une perspective large de répression de la fraude, et dans une démarche de type policière, est bâti si ce n'est à l'insu des fichés, du moins toujours dans un rapport de force qui leur est défavorable, et cela quand bien même la loi de 1978 le soumet à une autorisation préalable et donne aux fichés un droit d'accès et de rectification, guère utilisé dans les faits. Il s'est conçu et déployé dans les années 1970 avec les grands chantiers d'informatisation des administrations qui sursoient aux idéaux libertaires de 1968 ; et s'est généralisé à d'autres secteurs, les banques notamment, durant la décennie suivante, en même temps que la crise économique, le sida, et la *real politique*, et toujours dans l'intention accrue d'une surveillance généralisée qui porte sur un individu total, sujet d'un Etat qui, par la magie de l'interconnexion, aurait une vue à la fois souterraine et panoptique sur lui. Les années 70 marquent ainsi un tournant sécuritaire profond ; on ne le sait pas assez, les libertés reculent, ce que nous rappelle le président de la LDH : « *Cela paraît incroyable, mais avant 1970, la consommation de stupéfiants n'était pas un délit. En 1977, le Conseil constitutionnel interdisait à un policier d'ouvrir un coffre de voiture parce que c'était un élément du domicile. Et il n'y avait pas de législation antiterroriste dérogeant aux droits de la défense, permettant*

⁵ Voir le STIC, fichier des « *infractions constatées* » et le fichage insidieux des témoins et des victimes, ou encore le soumettre. On est ici FNAEGE, fichier national des empreintes génétiques créé au départ pour fichier les seuls délinquants sexuels récidivistes et combattre le grand banditisme, et ouvert aujourd'hui à d'autres catégories de criminels.

des gardes à vue prolongées, débouchant sur des détentions provisoires de quatre ou cinq ans. Même l'extrême gauche n'oserait pas revenir aux années 1970. »⁶

Ainsi doit-on saisir le fichage dans ce contexte général, comme allant de soi. Force est de constater qu'il a marqué jusqu'à nous les esprits – on se souvient du titre de l'article du Monde qui le révélait en 1974 au grand public : '*Safari, ou la chasse aux français*'... Et qu'il y reste encore de nos jours synonyme de menace aux libertés individuelles, menace à peine masquée puisqu'on y ravive même, dans les soubresauts d'un Etat policier qui voudrait renaître, le projet le plus discutable d'un identifiant unique. Ce fichage dont l'informatique et les traitements de masse fournissent le support, et dont on a dit que l'objectif avoué était la traque des fraudeurs, se révèle davantage au service d'une gestion efficace, rationnelle et d'un contrôle permanent et systématique des individus.

On trouve un indice flagrant de la tension forte à cette période charnière entre tenants d'un Etat sécuritaire et tenants d'un Etat de droit dans la naissance controversée de la loi I&L censée encadrer l'usage régulier du fichage et les traitements automatisés associés. En effet, cette naissance obligée entrave la réflexion globale sur la sécurité intérieure, et va légitimer en retour un dispositif d'exception, le plan Vigipirate⁷ né plus discrètement cette même année 1978, moins célébré que la loi, et qui va néanmoins au fil du temps agir sur l'imaginaire des foules, et que le grand public connaîtra réellement lors de la guerre du Golfe en 1990, mais surtout après les événements tragiques du RER en 1995 : « *Un plan de vigilance rénové qui répond aux nouvelles menaces terroristes [...] Face aux menaces d'attentats, la sécurité est l'affaire de tous...* »⁸

Derrière la rhétorique de la responsabilisation des individus, se fait jour l'intention délibérée des pouvoirs publics de rendre à terme acceptable et somme toute banale un contrôle permanent sur la base d'un fichage qui va s'exercer partout et sur tous. Tous vigilants, car tous concernés... Celui qui n'est pas fiché devient soudain suspect. La menace se construit, le dispositif de terreur/sécurité se déploie en proportion égale. L'actualité récente ne le dément pas, et comme le note le philosophe Agamben en réponse à l'expansion aujourd'hui des systèmes biométriques et de la vidéosurveillance : « *Aux yeux de l'autorité (et peut-être a-t-elle raison), rien ne ressemble autant à un terroriste qu'un homme ordinaire.* » (2007, p. 48). On passe alors à un autre stade qui est celui de la suspicion, et au traçage généralisé tel que le conçoit par exemple la carte d'identité INES (Identité nationale électronique numérisée).

Le fichage, suspicieux par nature, fonctionne sur la surveillance en cela qu'il s'appuie sur une population non seulement dénombrable, mais connaissable, une population déjà là et qui constitue la matière finie – quoique toujours trop abstraite – du fichier, qui en fixe les contours : fichier, hier, des abonnés au téléphone, des usagers de l'assurance maladie, des interdits bancaires, etc., fichier génétique aujourd'hui des délinquants sexuels récidivistes.

Le fiché est dans un certain rapport avec le ficheur, et comme en liberté surveillée dans ce rapport, libre jusqu'à la prochaine échéance à laquelle il est tenu de se plier. En toile de fond de ce fichage, et de ce qui le précède et le suit dans la perspective politique sans cesse actualisée de conduire les hommes, de les protéger d'eux mêmes, on ne peut que découvrir le

⁶ Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des droits de l'homme. « Il faut généraliser le droit d'accès et de rectification aux fichiers et créer un *habeas corpus* numérique », *Le Monde* du 9 Février 2010.

⁷ « Le plan Vigipirate est un dispositif de sécurité français destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes. Créé en 1978 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing alors que l'Europe connaissait une vague d'attentats, ce plan a été actualisé à trois reprises, en juillet 1995, juin 2000 et mars 2003. »

⁸ Plan Vigipirate, dernière actualisation de mars 2003.

spectre des dispositifs de pouvoir tels que Foucault en a fait la généalogie, et qui montre comment on passe dans l'histoire des démocraties modernes – et sans qu'il y ait recouvrement total d'un état par un autre – du stade initial répressif d'un Etat percepteur, arbitraire et violent à l'encontre des individus-sujets, au gouvernement ensuite d'un Etat de droit qui mise sur la vie et le dressage des corps et opère par l'enfermement et la norme sur des individus surveillés, puis au dernier stade, celui d'un pouvoir constitutif des sociétés ouvertes et déréglementées, d'où l'Etat se retire, sociétés de contrôle qui travaillent sur des individus qui se sentent libres (libération des mœurs par exemple), toutefois en perpétuelle (auto)observation par des acteurs qui, délivrant des services (éducation, santé, transports, information...) hier encore largement dévolus à l'Etat, ne sont plus strictement dans l'officiel d'un rapport de pouvoir. Changements d'état toujours progressifs, ce qui n'empêche qu'on puisse les trouver brutaux, et qui néanmoins n'exclut pas la possibilité toujours d'un retour au moins momentanément en arrière. Et la menace maintenue vivante d'un ennemi intérieur (figure qui émerge des guerres d'indépendance des années 1960 avec le travailleur magrébin émigré et qui régulièrement s'actualise, pour donner aujourd'hui le terroriste islamiste) est bien là pour nous le signifier tant elle va jouer ce rôle de levier permanent du retour au fichage policier (LSI, Eloi...) en légitimant/légalisant des régimes au départ d'exception, mais qui auront de plus en plus pour effet de concerner les populations entières, et d'attenter aux libertés privées des individus qui les composent⁹.

On le voit, le fichage n'est que l'un des éléments d'un dispositif plus large qui sert de support au contrôle social, qui en permet pour une part l'effectuation, mais qui toutefois, du fait de sa dimension statique, figée, apparaît pas ou peu adapté aux défis nouveaux des sociétés de la mobilité, des réseaux et de la communication, dont les besoins en information excède, en nature, en quantité, et en validité¹⁰, ce que recèlent de savoir ces gigantesques mais trop inertes réserves de connaissances sur les individus.

Plus encore, il y a une divergence de temporalité entre le besoin immédiat d'informations et le temps nécessaire à la mise sur pied d'un fichier. Car au fichage s'oppose le droit. Les droits des fichés trouvent l'une de leurs expressions dans l'accès réglementé aux fichiers, qui parfois – comme c'est le cas du casier judiciaire – nécessite l'assermentation des catégories de personnels autorisés à y accéder. Certes, ce droit est partiellement respecté, et le fichier STIC par exemple, mis en place par Pasqua, renforcé par Chevènement, alors qu'ils étaient ministres de l'Intérieur sous des gouvernements l'un de droite, l'autre de gauche, a été rapidement qualifié de 'casier judiciaire bis'. Certes, on assiste par ailleurs à une inflation de nouveaux fichiers¹¹ qui tous tentent d'anticiper des situations et rendent leur contrôle malaisé. Il n'empêche, ces contournements nombreux ne suffisent à en changer la nature et témoignent de la réponse partielle du fichage aux besoins de contrôle : fichiers poreux, jamais à jour, soumis à des restrictions d'accès, des délais... et c'est sans parler de la mauvaise presse dont ils jouissent dans l'opinion, tant le relent de la traque et de l'enfermement y est encore présent : se faire fiché, entrer dans un fichier...

Avec l'arrivée de l'Internet grand public, il y a une quinzaine d'années, et simultanément l'émergence de la mondialisation après l'écroulement du bloc soviétique, on a pu se rendre compte un peu de ces défis, et mesurer le coût d'une gestion à distance des

⁹ Cf. l'inventaire effectué par Félix Paoletti des lois de sécurités qui se sont succédées en France depuis les événements du 11 septembre. Félix Paoletti, Note de travail, en ligne sur le site du Creis, 2009.

¹⁰ Expression, s'il en faut, de l'hyperconnectivité : « *je suis ici* » est une information pour qui va la recevoir d'une valeur certaine, mais n'est valable qu'à l'instant où je le dis...

¹¹ Notamment depuis 2004, date où la directive européenne de 1995 sur les fichiers a été réécrite en droit français, limitant considérablement les pouvoirs de la Cnil – quoiqu'en dise celle-ci – face aux fichiers d'Etat.

individus dans un monde sans frontières. La réponse, elle est apparue progressivement dans l'utilisation des individus eux-mêmes, quels qu'ils soient, dans l'incitation à les faire se mouvoir, se manifester régulièrement, en tant qu'ils sont, ces individus, les producteurs permanents d'une information sur eux qu'ils livrent du seul fait d'être là, sur le réseau, et d'y laisser forcément des traces ; des traces de leurs agissements, aussi banals soient-ils, aussi minimes soient-elles, des traces que l'on pourra à loisir retrouver, et utiliser au service... ou à l'encontre... desdits intéressés. C'est ce que nous allons voir dans la partie qui vient, et qui tente de dépasser le fichage comme paradigme du contrôle social.

2. Du fichage à la traçabilité, puis au traçage : tous concernés...

Certes, la tentation de fichage reste persistante, et la menace sécuritaire de l'après 11 septembre surgit à poings nommés et justifie à elle seule de nouvelles politiques d'exception et parallèlement de fichage : passeport biométrique imposé par les Etats-Unis au reste de la planète, fichier des étrangers en vue du contrôle des flux migratoires, et des éventuelles reconductions aux frontières, traque internationale... Les lois sur la Sécurité Quotidienne, qui sont toutes ouvertement des restrictions aux droits, et qui se traduisent par de nouveaux fichiers, ne sauraient attester de la fin du fichage...

Mais avec l'arrivée massive dans le grand public des technologies de la mobilité, de la connectivité, et la pratique banalisée d'Internet, le contrôle social qui se met en place à partir du milieu de la décennie 90 va changer de nature ; ce n'est plus le fichage *a priori* qui en constitue le pilier, mais le recueil minutieux d'une information éparsée, présente sous forme de traces produites de l'extrême volubilité de ces technologies, ou plus radicalement de saisies, d'extractions la plupart du temps éphémères de données d'environnement... qui au bout du compte en disent long sur leurs usagers¹². Fait nouveau, ce contrôle social *high-tech* ne peut plus se penser comme strictement liberticide tant il dépend de l'activité même de ceux sur qui il s'exerce, et témoigne des satisfactions que ceux-ci savent en retirer et du sentiment de liberté qu'ils ont d'agir ainsi ; et contre toute attente, on va se trouver confronté à une opinion publique, certes toujours suspicieuse, comme elle l'est par principe vis-à-vis des médias en général, mais beaucoup plus partagée qu'au temps de Safari sur la question de l'informatisation, et globalement consentante à l'idée que le contrôle, inhérent à toute organisation sociale, doit coûter à chacun en contrepartie du sentiment de sécurité et autres confort qu'il est censé produire. Du contrôle, et de ce dont il est fait, de ses contours, on ne sait toutefois pas grand-chose. Il n'empêche, l'érosion des libertés individuelles, thème récurrent de la critique de l'informatisation, n'y est plus aussi flagrante et beaucoup moins présumée qu'auparavant tant est enchâssé au contrôle (identification, localisation, suivi, reconnaissance éventuellement sans contact à des points de passage, saisie de formulaires intrusifs, etc.) l'accès à des services personnalisés et les gratifications que tout usager sait obtenir d'un fournisseur de service, qu'il soit institutionnel et transactionnel : société de transport, services administratifs... ou plus informel et interactif : messageries, forums, sites d'échange, de partage...

Surtout, ce mode de contrôle diffus et, qui lui, ne laisse pas de traces, joue sur le registre inverse au fichage, celui du non ciblage et de la non intentionnalité : pas de surveillance déclarée, pas de surveillants, et donc en retour pas de servitude obligée... Jean-Gabriel

¹² On se souvient de la mort en 1996, spectaculaire pour l'époque, du dirigeant rebelle tchéchène Douaev, repéré par des forces armées russes alors qu'il utilisait un téléphone satellitaire, et victime d'un missile téléguidé. Avec le recul, cet événement annonce, sans doute parmi d'autres, ce que seront les années 2000.

Ganascia (2009) parle de « *société de sousveillance* »¹³ où, selon lui, le contrôle vient du bas ; il se risque toutefois à faire l'hypothèse d'un retournement des choses où le pouvoir dans cette société passerait aux mains de ceux qui sont vus... Nous nous garderons de le suivre aussi loin. Les traces collectées le sont par routine, et la plupart ne disent rien d'elles mêmes, et ne sauraient soi-disant porter préjudice. Dans la trace, il y a l'idée que l'information détenue et communicable n'est plus suspecte, tant le projet de la produire y est mince, peu visible, voire inexistant, du moins du côté de l'Autorité ; et qu'elle n'oblige à aucune espèce d'action, ne coûte rien à produire. L'information que nous livre la trace est là, saisie par aucun, abandonnée, utilisable à merci. A la réflexion, on ne produit pas une trace, on la laisse, on l'abandonne ; à l'opposé, on ne prélève pas une trace, on se contente le cas échéant de la recueillir, de la glaner... et de s'en servir en tant que ce qui s'est de lui-même déposé, et disons le encore, le fait d'aucune sorte d'intention. Ce n'est pas seulement une quantité négligeable, c'est aussi et surtout une quantité involontaire, une quantité de surcroît. On glane les traces...

Difficile du coup, d'en réglementer l'usage, d'en attribuer la paternité, la responsabilité, sauf à se risquer à sombrer vite dans la diffamation. Certes, le statut de trace est un statut complexe : que dire d'une trace, toujours la même, que nous laissons toujours au même endroit, et collectée systématiquement telles par exemple les données de connexion ? Que dit-elle cette trace qui n'est pas dit, sauf précisément dans le cas particulier de ladite donnée de connexion ?

Le fichage des populations, on l'a vu, repose dans l'esprit de l'Autorité publique sur une économie de la fermeture (entre autre territoriale), et de la stabilité. Stabilité présumée des individus fichés, stabilité des données possédées sur eux, qui traduisent et renseignent sur des états, des qualités (nom, âge, état-civil, adresse, nationalité, revenus, goûts, etc.), davantage que sur des comportements avérés, voire sur des agissements, plus informels et éphémères. Au fichage, on l'a souligné, s'opposait et s'oppose encore le droit. Face au fichage, le traçage apparaît une réelle alternative... A vrai dire, à lui rien ou pas grand-chose ne s'oppose, si ce n'est peut-être la nécessaire ingéniosité des programmes de reniflage, *datamining* en anglais, qui observent sans cesse, notent des adresses, des références, mais qui ne collectent jamais sous peine de ficher ! Au mieux, dessinent-ils des profils, ou des avatars... anonymes au regard de la loi.

La forte mobilité qui est le signe de notre temps – et qui pose davantage que la question de l'identité, celle de l'appartenance française –, l'érosion des frontières, leur déplacement en des lieux éloignés : zone euro, espace Schengen, Europe, monde..., le besoin prétendu de réactivité totale, nombreuses sont les causes de l'affaiblissement de l'efficacité du fichage pensé en terme de surveillance. C'est dans ce contexte où la surveillance revêt des enjeux capitaux qu'émerge une forme de contrôle social dont la force est d'être diffuse à un point tel qu'elle se rend invisible. Invisible aux individus qui en sont la condition et à la fois l'objet. Mais qui donc les invitent à être en apparence aussi docilement consentants, et comment ?

3. Susciter le désir : les ressorts du marketing au service du contrôle social

On l'a donc vu, ce qui caractérise le type de contrôle social qui émerge dans les dernières années, c'est d'une part qu'il n'est pas un contrôle par la contrainte, mais un contrôle sans visage, en toute liberté ; et d'autre part, qu'il est dépendant du consentement et

¹³ Tandis que, dans la société régie par la surveillance, le regard vient d'en haut, l'auteur décrit la société de sousveillance qui s'annonce, « *dans laquelle chacun met librement ses propres impressions sensibles à la disposition de tous pour, en retour, bénéficier de celles de ses congénères.* »

puis de l'assiduité avec laquelle les individus font usage de l'Internet et des technologies de la mobilité en général. La question qui se pose ici est alors de savoir comment fonctionne cette machine à produire, bien plus que le besoin, le désir, ou plutôt *du désir d'Internet*, et autres technologies de communication. Nous en resterons toutefois ici à des considérations qui, si elles prennent appui sur une réalité psychique, reposent néanmoins sur le virage managérial.

Stuart Ewen (1983) a bien montré dans un contexte socioéconomique particulier – celui des Etats-Unis du milieu du 20^{ème} siècle – de quelle manière l'arrivée d'une technique de production de masse a eu recours à une discipline naissante, la psychologie, afin de concevoir une technique, la publicité, pour favoriser le développement d'une consommation de masse. Investie par les publicitaires, la famille devient alors le cadre et le pivot de la consommation de masse : les femmes, mères, épouses, ménagères... y ont un rôle central ; quant aux jeunes dont on perçoit bien vite le pouvoir prescripteur, ils sont déjà particulièrement choyés par les industriels. En ce début de 21^{ème} siècle, et comme l'effet de la logique de service qui s'est développée et a nourri le processus d'individualisation jusqu'au cœur de la consommation, on constate le déplacement des discours mobilisateurs du marketing, des familles vers les individus ; obtenant de ceux-ci qu'ils adhèrent à de nouveaux services personnalisés dont les technologies du réseau (Internet, radiocommunications..) constituent le support et qu'ils participent spontanément à ce qui, pour une part, constitue les moyens de leur contrôle et les rend plus facilement influençables.

La récolte, la capture, la traque des traces, le croisement des données recueillies ici et là (*datamining*) et l'analyse en continu des comportements consommatoires par les industriels, les professionnels du marketing électronique, permettent ainsi *a posteriori*, soit de reconstituer l'itinéraire physique et/ou virtuel d'une personne ou tout du moins de celle qui réalise nombre d'opérations avec des technologies numériques mobiles ; soit la constitution de profils de comportements permettant un ciblage commercial plus adapté, plus affiné, comme c'est le cas avec des dispositifs plus ou moins sophistiqués *d'informationnalisation*¹⁴. L'objectif dans les deux cas, on l'aura compris, consiste à proposer au plus grand nombre, mais d'une manière individualisée, voire personnalisée, des sollicitations le plus souvent à caractère commercial. Ce qui permet en retour aux industriels d'engranger de nouvelles traces en mémoire afin, à terme d'autoalimenter le système et, devenu pour ainsi dire autonome, le rendre plus performant. On assiste alors à une industrialisation informationnelle et une commercialisation des données. Cela en est d'autant plus facilité que l'Internet ou les radiocommunications ont pour caractéristique d'estomper les frontières, et notamment entre échanges privés et professionnels, entre aspects ludiques et commerciaux, ou encore entre local et mondial, bref, partout où il y avait des protocoles de passage.

Les moteurs de recherche sont également une pièce maîtresse du *traquage des traces*, car celles-ci ont à court terme une valeur d'usage et une valeur marchande élevées. Le chiffre d'affaires de ces services empruntés par tous reposant exclusivement sur le modèle publicitaire, c'est-à-dire sur l'audience réalisée ou la vente de profils à partir de l'agrégation

¹⁴ Nous avons repris le néologisme forgé par Miège et Tremblay (1999, p. 13) pour désigner cette forme d'industrialisation des données, même si pour ces deux auteurs, l'informationnalisation désigne avant tout un processus plus large censé caractériser les phénomènes corrélés d'information et de communication tout à la fois au niveau de la production et de la distribution. En ce qui nous concerne, nous donnons à cette notion une portée plus restrictive pour caractériser la tendance des activités humaines (administratives ou commerciales) à se doter de dispositifs industriels de collecte, d'enregistrement, de prélèvement d'information faisant appel à des dispositifs informationnels d'analyse, de comparaison, de rétroaction, de régulation permettant d'extraire des rapports sociaux de l'information d'où naissent des abstractions sociales, manipulables autant que déconnectées de la société. Signalons que ce processus touche également des activités non commerciales, comme nous l'avons constatés dans le champ de la santé, cf. Carré, Panico (2003).

des données éparses, explique comme l'indique David Forest (2009), l'intérêt porté par Google en 2007 à la société DoubleClick, prestataires de solution de *tracking* en ligne. Activité qui consiste à établir le profil d'un utilisateur d'un site en analysant son parcours sur le réseau et sa provenance pour lui délivrer des publicités ciblées. Ainsi plus sûrement que toutes sortes d'études (de marchés, de motivations...) le *tracking* renseigne l'offre sur les besoins susceptibles d'être formulés et les désirs informés mais repérables, identifiables. L'objectif recherché par les annonceurs est d'établir, de maintenir et de renforcer le relationnel client en tentant d'instaurer une relation plus individualisée ou la création des communautés virtuelles, supposées ou établies, afin de faire de l'audience. Dans le domaine de la commercialisation des produits culturels (livres, Cd, DVD, jeux vidéo...), la firme Amazon.com, va plus loin. Dès qu'un consommateur a commandé un produit sur son site, elle est en mesure de le solliciter régulièrement par courriel pour lui proposer des nouveautés, des offres intéressantes, des remises, mais également elle est en mesure de lui recommander l'achat d'autres produits culturels susceptibles de lui plaire sur la base d'achats réalisés par d'autres consommateurs aux goûts supposés similaires et, bien entendu, assortis d'une offre commerciale attractive. Ainsi, les consommateurs à leur insu, et surtout gratuitement, transmettent des données sur leurs propres goûts, désirs, mais aussi sur leur style de vie... données qui seront exploitées par les entreprises pour réalimenter la chaîne de consommation (Carré, 2006). Les informations transmises (informations brutes) via l'Internet et les sites *web* pour acheter un produit vont servir aussi à alimenter des bases de données qui seront ensuite constamment mises à jour lors d'achats ultérieurs. Ces dispositifs complexes de prélèvement d'informations, couplés à des programmes informatique/marketing plus ou moins sophistiqués, vont permettre d'une manière rationnelle et automatique de constituer des abstractions pour établir des profils de consommation qui intègrent les styles de vie, les goûts culturels, alimentaires. Le but escompté : anticiper les besoins de chaque consommateur pour lui proposer une offre d'achat par courriel en adéquation avec ce que prétendument il est, et donc ce qu'il est censé rechercher... Ainsi sont exploitées des données de plus en plus personnelles sur la vie privée des individus qui nécessitent que soit réévaluée la question de l'intime tant elles ont tendance à empiéter sur cet espace. Générées automatiquement comme le précisent Michel Arnaud et Louise Merzeau dans l'introduction du numéro consacré « Traçabilité et réseaux » de la revue *Hermès*, les données personnelles sont consubstantielles à l'acte communicationnel qu'elles enregistrent. De ce fait la trace, indicielle pourrait-on dire, n'est plus une inscription seconde, séparée du contexte d'émission (2009, p. 9).

Ainsi se rapproche-t-on toujours davantage de ce que Michel Foucault (2001) a nommé le biopouvoir, pouvoir régulateur et normalisateur qui succède au pouvoir souverain régi par le droit de vie et de mort sur ses sujets. La sexualité, pour autant que le sexe soit devenu en Occident une affaire de morale, correspond typiquement à ce besoin de contrôle de l'intime et que l'on trouve dès le début au cœur du biopouvoir ; prenant appui sur celle stigmatisée de l'hystérique, du pervers ou encore de l'enfant, tout entier dans le plaisir, le biopouvoir s'est étendu à travers la médicalisation de la vie à l'ensemble de la population : car il entend à l'évidence s'adresser à tous.

Mais on ne saurait en rester à ce constat que le biopouvoir se réalise là. Si l'on consent à l'idée que la médicalisation était une manière de s'approprier régulièrement les corps, de contrôler les sexualités, ce faisant de les produire, on pourra faire ici cet autre constat qu'à l'heure de la médiatisation et du dévoilement de soi, ces corps sont rendus disponibles à merci, pour autant que le *pouvoir marketing* – qui se substitue au médical – suscite ce besoin incessant de se dire et se montrer en feignant de répondre non plus aux maux, mais aux désirs, aux aspirations les plus intimes, les plus secrètes de l'individu. Ainsi, du biopouvoir qui s'exerce sur la vie en tant que vécue par la multiplicité, on en viendrait à une forme plus

aboutie du pouvoir, sorte, selon-nous, de *sociopouvoir* qui lui s'exerce sur les liens sociaux particuliers qu'entretient tout individu en tant qu'unicité et que le marketing des désirs a pour mission d'accroître, notamment comme on l'a vu en stimulant le réflexe Internet. A ce titre, Tweeter apparaît comme un échelon supplémentaire dans l'escalade vers la collusion réel/Internet et le contrôle ouvert et permanent qui trouve là sa condition d'exercice. Du bio au socio, s'opère ainsi le passage de la dissimulation à l'exhibition des comportements. Offensif !... « *sur Internet il faut être offensif* » lit-on sur le blog de l'actuelle Secrétaire d'Etat à l'économie numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet. On voit bien quel est sens à donner à cette injonction d'agir via Internet, à l'instant précis où surgit la conscience qu'on ne pourra plus s'en sortir, qu'on ne pourra plus effacer. Le bilan est clair : on a là un dispositif marketing /médiatisation /contrôle qui s'affiche comme non coercitif et non contraignant, mais dont l'optique au-delà de séduire, reste la surveillance des populations, la production de comportements normés, et la maîtrise de la menace sociale. L'individu privé cède au public. Ce nouvel ancrage des populations qui consomment massivement blogs et autres réseaux sociaux est bien résumé par le titre de cet article paru sur le site InternetActu : « *dans le futur, tout le monde aura droit à son quart d'heure d'anonymat* »¹⁵... Est-ce à dire que nous ne l'avons déjà plus ?

Conclusion : retour et perspectives...

Nous sommes partis du constat que le fichage informatique, après l'avoir nourri, avait quelque peu figé la notion de contrôle social au point parfois de masquer les profonds changements survenus. Il nous est apparu qu'un revirement de perspective s'imposait pour mieux rendre compte de la question du contrôle social en ce début de 21^{ème} siècle. Pour cela, nous avons insisté dans un premier temps sur la nécessité de construire un nouveau cadre pour appréhender le contrôle social à l'heure des technologies de connectivité et de mobilité.

Dans un deuxième temps, nous avons montré de quelle manière le fichage, quoique toujours pratiqué, laissait la place à d'autres modalités du contrôle social ; ces modalités, ce sont celles qui consistent à collecter et utiliser massivement les traces laissées par les individus du seul fait de leur passage, traces abandonnées avec plus ou moins de consentement et plus ou moins de connaissance de ce que ces traces produisent et de ce qu'elles recèlent en puissance d'informations sur eux ; mais aussi élaborées et parfois mêmes mobilisées par eux. Traces qui s'accumulent à chaque fois que nous utilisons les technologies de connectivité et de mobilité et qui sans le dire favorisent un contrôle social sans visage, non contraignant. Ces modalités nouvelles d'exercice d'un contrôle social efficace revêtent des enjeux importants parce qu'elles ne sont pas assez prises en compte, quoiqu'en plein développement.

Dans un troisième temps nous avons esquissé à grands traits la manière dont le marketing associé aux technologies de connectivité et de mobilité favorisait la généralisation d'un contrôle social plus anonyme, quasi clandestin, réalisant la prouesse de dépendre de l'assiduité avec laquelle les individus – sur qui pèse ce contrôle – font usage des techniques. Nous avons entrevu la manière selon laquelle cette machine à créer – bien plus que le besoin, le *désir* d'Internet et des technologies connexes – suscitait un usage toujours plus grand de ces techniques et ainsi laissait toujours plus de traces exploitables afin de connaître davantage le personnel, voire l'intime. Ainsi, le développement du marketing comme machine à créer le

¹⁵ <http://www.internetactu.net/2010/03/09/dans-le-futur-chacun-aura-droit-a-son-quart-dheure-danonymat/>

désir sort le contrôle social de sa version répressive et l'inscrit sous les hospices d'un rapport relationnel et marchand.

Notre analyse à l'avenir mériterait bien sûr d'autres développements. L'un d'entre eux consisterait à prendre en compte la production volontaire (pour autant qu'elle puisse l'être) de soi, à questionner la catégorie de l'intime que l'on a trop tôt sans doute ici convoquée. C'est-à-dire à mieux cerner le statut de ces traces laissées de nos agissements, et de ces marques de soi sciemment déposées sur le Net et les réseaux de communication. Le phénomène semble d'envergure et les changements induits, pour peu qu'on prenne la distance nécessaire, apparaissent plutôt comme des changements structurels qu'il faudra étudier. Dans ce contexte l'utilisation de l'Internet revêt pour l'individu (et notamment chez les plus jeunes auxquels il donne matière à exprimer leur penchant narcissique) une importance de taille qui, au-delà d'acquiescer une notoriété à partir d'une gestion de soi travaillée, concerne plus fondamentalement la formation de leur identité (numérique ?) dans une visée de type challenge où la mise systématique en concurrence, à la manière de ces jeux TV dont le principe est d'exclure, véhicule une idéologie managériale du pouvoir réappropriable sur le plan social.

Il reste qu'en schématisant un peu, prenant acte de la matière informationnelle que produisent ces transformations du lien social désormais hautement médiatisé, on pourrait se demander si Facebook ou Myspace ne sont pas en matière de renseignement et de production de comportements normés, plus *naturellement* efficaces que les fichiers de police et/ou commerciaux. Mais on pourrait corrélativement se demander ce que devient le lien social lorsqu'il esquive les lieux traditionnels de confrontation (formation, emploi, culture, logement...) et tend à se réduire à un échange efficace d'informations.

Bibliographie

- Agamben, G. (2007) : *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris, Payot & Rivages.
- Carré, D. (2006) : « Société de l'information ? Nouvelle étape ? Ou nouvelle forme du processus d'industrialisation des sociétés ? », *Colloque interroger la société de l'information*, Congrès de l'AFCAS, Université McGill, Montréal, 17-18 mai 2006, consultable à l'adresse <http://w3.aislf.univ-tlse2.fr/gtsc/activites.htm>, 65-73.
- Carré, D., Panico, R. (2003) : « Informationnalisation en santé ou le rapprochement par l'éloignement ? Eléments d'analyse d'une gestion économique et organisationnelle de la distance sociosanitaire », in Lacroix, J.G., Tremblay, G. (2003) : *2001 bogues. Globalismes et pluralisme*, tome 2 - Usages des TIC, Montréal, Les Presses de l'Université de Laval, 101-116.
- Ewen, S. (1983) : *Consciences sous influence. Publicité et genèse de la société de consommation*, Paris, Aubier.
- Foucault, M. (1975) : *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M. (2001) : *Dits et écrits 1976-1988*, Paris, Gallimard,
- Forest, D. (2009) : *Abécédaire de la société de surveillance*, Paris, Editions Syllepse.
- Hermès* (2009) : Traçabilité et réseaux, n° 59, Paris, CNRS Editions.
- Ganascia, J.-G. (2009) : *Voir et pouvoir: qui nous surveille? Un essai sur la sousveillance et la surveillance à l'ère de l'infosphère*. Paris, Editions du Pommier.
- Lianos, M. (2003) : « Le contrôle social après Foucault ». In *Surveillance et Société*, vol. 1, n° 3, 431-448.